

Point rentrée scolaire 21/22 CTREA du 26/4/21

RÉGIONS



Augmentation de la DGH en Occitanie depuis la rentrée 2017 en raison d'ouvertures de classes et de dégroupements de sections. L'Occitanie est dans une dynamique positive en matière d'effectifs. Cela a permis notamment de négocier –suite à la mobilisation des personnels- un gel de la suppression des deux classes de Seconde GT à Carcassonne et Nîmes prévue à la rentrée 2021 (il faudra cependant atteindre 70 élèves en recrutement sur les 3 Secondes de chaque établissement pour la rentrée).

COMPTE-RENDU DU CTREA OCCITANIE

- 26 avril 2021 – Visioconférence – 13H30/18H

Représentaient l'Administration :

Florent Gühl, DRAAF Occitanie

Anne Detaille, cheffe du SRFD

Céline Monier, Adjointe SRFD site Montpellier, chargée de la formation initiale scolaire/action éducative

Gérard Parisot, Adjoint SRFD site Toulouse, suivi des exploitations, expérimentation, développement, EPA2

Nathalie Moralès, cheffe de l'unité « contrôle de légalité, pilotage BOP 143 »

Laurent Chabert, chef de l'unité « prospectives et pilotage des moyens EA public et privé »

James Chaigneaud, chargé de mission coop inter / culture

Représentaient le SEA-UNSA :

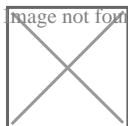
Titulaire : Claire Latil / Titulaire excusée : Sylvie Badaroux

Suppléants excusés : François le Poec et Géraldine Janer

Point rentrée scolaire 21/22

- A noter : augmentation de la DGH en Occitanie depuis la rentrée 2017 en raison d'ouvertures de classes et de dégroupements de sections.
- L'Occitanie est dans une dynamique positive en matière d'effectifs. Cela a permis notamment de négocier –suite à la mobilisation des personnels- un gel de la suppression des deux classes de Seconde GT à Carcassonne et Nîmes prévue à la rentrée 2021 (il faudra cependant atteindre 70 élèves en recrutement sur les 3 Secondes de chaque établissement pour la rentrée).
Mais : 1 ère STAV supprimée à Villefranche de R. et regroupement en section des BTS PV et Viti-Oeno de Carcassonne.
- Tendances nationales pour l'EA : baisse d'effectifs. D'où la DGH cible en 2022 qui nécessite de rendre des heures dans les régions.
En Occitanie : DGH notifiée pour la rentrée 21 : 643 000 heures / DGH cible 2022 : 631 677 heures. Il faudra donc « rendre » près de 11 000 heures en 2022.

Image not found or type unknown



Question UNSA :

les équipes se demandent comment se projeter en matière de recrutement et de réflexion sur les ouvertures de formations, dans un tel contexte de réduction des moyens ? Quel horizon pouvez-vous leur donner ?

Réponse du DRAAF :

La DGH cible 2022 n'est pas inscrite dans le marbre. Tout cela peut évoluer. Cela évoluera d'autant mieux que nous continuerons de recruter. Nous travaillerons cette année différemment, car il faut que nous ayons un dialogue anticipé sur la rentrée 2022 entre juillet et septembre pour ne pas revivre la situation de cette année.

Carte de l'enseignement optionnel et des sections

- Sections sportives / européennes : maintenir l'existant. Dotation de 72H pour chaque section.
- Options et enseignements facultatifs : une DGH optionnelle est dédiée = 12.384h sur la région.
Critères de répartition : 324 h à tous les EPL qui ont des 2nde GT, STAV 1 et 2 // 508h que du Bac pro, et 108 h pour AET Bac G. Tout est consommé.
- Expérimentation sur Toulouse Auzeville : permettre à des élèves d'autres établissements qui ne disposent pas de l'option « Math expertes » de la suivre en distanciel.



Question UNSA :

qu'est ce qui préside à la validation de telle ou telle option ?

Réponse SRFD :

la demande d'ouverture d'option est soumise au renseignement de l'annexe de la note de service dédiée. Le projet doit donc répondre au cadre posé par la note. Le nombre d'élèves minimum doit être

de 8, avec regroupement de différentes classes possible. Pour les sections sportives, on ouvre d'abord une option, ce qui permet de tester le fonctionnement, de réunir tous les partenaires, puis on passe à la section sportive le cas échéant.

Question UNSA :

Enseignement de spécialité Sport créé à la rentrée à l'EN, qu'en est-il à l'Agriculture ?

Réponse SRFD :

l'inspection y travaille, pas de nouvelles à ce jour.

Projets Culturels et Mobilité internationale

- Action culturelle :

- Dispositif DRAC-DRAAF : cadré par une convention qui arrive à échéance en 2022. Fonctionnement en appel à projets qui sera lancé en mai. Une orientation éducation aux médias, résidence de journalistes. Difficulté devant le découpage territorial de la DRAC qui se fait par département. Réflexion pour solliciter un représentant d'EPL par département pour représenter l'agriculture à l'échelon départemental.
- Dispositif Occit'avenir = Conseil régional. Appel à projet par thématique (citoyenneté, culture..). Le calendrier évolue dans le bon sens, les réponses aux projets seront données en Octobre au lieu de Décembre. Cela permet de commencer les projets plus tôt.
- Dispositif DRAAF : 100% citoyen. Doté de 500 € par projet. C'est une 1ère étape pour les collègues qui n'osent pas se lancer dans de grands projets. Autour de la citoyenneté. Très mobilisé par les professeurs-documentalistes.
- Formation Continue : sur la sérigraphie. Reporté.
- Focus sur le projet CFA de Saint Gaudens. Une attention particulière sur les apprentis.

HSE Covid et HSE Individuelle

HSE Individualisation : accompagnement, soutien. Les EPL présentent un dossier. A ce jour l'ensemble des projets a obtenu satisfaction. Les demandes équivalent toutefois à 2 fois l'enveloppe à disposition. Priorité aux Bac pro et CAPA. Certains établissements ne demandent rien.

HSE Covid : droit de tirage des EPL. Ils font remonter leurs besoins. La DGER évalue les demandes. Puis attribue une enveloppe à la DRAAF.

Question/réponse

Pas de contrôle du SRFD sur le contenu des heures. Les chefs d'établissement engagent leurs responsabilités sur la bonne destination de ces heures..

EPA 2 (Enseigner à produire autrement 2)

Choix d'attribuer des heures regroupées (3H) sur 7 référents (5 EPL publics, 2 privés) pour éviter l'émiettement des heures.

Ces référents se répartissent les 5 grands domaines de production de la région Occitanie et ont pour mission de faire le point sur EPA2 dans leur EPL puis de mettre en lien les EPL qui portent la même thématique de production.

Un plan local EPA devra être réalisé dans chaque EPL et présenté au CA de Novembre 2021. Un webinaire sera proposé pour aider les EPL dans cette tâche, notamment sur les aspects méthodologiques et les attendus d'EPA2.